



A l'attention des Arbitres de District et Ligue

Bazeilles, le 29 mars 2019

ECG ECCO CARDIAQUE TEST EFFORT

Objet : dossier arbitre [A retourner pour le 15 juin 2019](#)

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier arbitre pour la saison 2019 -2020, qui doit être retourné au siège du District au plus tard le **15 juin 2019 délai de rigueur**.

Nouveauté cette année : nous vous invitons à lire attentivement la page 3 du dossier médical, particulièrement la nature et la fréquence des examens en fonction de l'âge et des facteurs de risque. Une échographie cardiaque sera à faire une seule fois dans sa carrière pour tous les arbitres

Si ces pièces sont surlignées, vous devez impérativement nous les fournir avec votre dossier médical.

Nous vous conseillons de prendre rapidement rendez-vous afin que votre dossier soit retourné dans les délais. Au préalable, veuillez compléter la page 1 et 2 du dossier médical, sans oublier de le signer, et munissez-vous de votre carnet de vaccination lors du rendez-vous.

Attention chaque année des arbitres voient leur dossier refusé par la Commission Médicale, soit parce qu'il est mal rempli (souvent pour l'acuité visuelle), soit parce qu'il manque des pièces (ECG - Test d'effort-vaccinations à jour).

Concernant votre dossier médical vous devez **obligatoirement** consulter un des médecins fédéraux de la liste qui se trouve au dos du dossier médical. Vous ne pouvez consulter votre médecin traitant. Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétaire de votre club afin qu'il établisse votre licence par Foot Clubs, impérativement avant le **31 août 2019** date limite pour couvrir votre club au niveau du Statut de l'Arbitrage.

Dans la fiche de renseignement il vous est demandé une adresse mail, il serait souhaitable de créer une adresse mail spécifique arbitre avec vos noms et prénoms via gmail.

Nous vous demandons d'établir un chèque de **65.00euros** (comprenant votre abonnement au journal et votre dossier arbitre) à l'ordre du District des Ardennes de Football.

Pour les arbitres résidants (parents, enfants) au même domicile que le principal abonné, joindre un chèque de 20,00 euros au lieu de 65,00 euros.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations sportives.

Le Président Roland TISSERANT

le Secrétaire Fabrice DUPONT